Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil Municipal se réunira le Mardi 10 Mars 2020 à 19h30 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Compte de Gestion 2019 **budget assainissement**
2. Vote du Compte Administratif 2019 **budget assainissement**

3. Approbation du Compte de Gestion 2019 **budget principal**
4. Vote du Compte Administratif 2019 **budget principal**
5. Affectation du Résultat 2019 **budget assainissement et budget principal**

6. Approbation du Compte de Gestion 2019 **budget commerces Place des Mars**
7. Vote du Compte Administratif 2019 **budget commerces Place des Mars**
8. Affectation du Résultat 2019 **budget commerces Place des Mars**
9. Participation centre de loisirs – délibération
10. Organisation des permanences du bureau de vote du 15 Mars 2020 et 22 Mars 2020
11. Questions diverses

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mars 2020

L'an deux mille vingt, le dix mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame CASBOLT, Maire.
Convocation du 05 Mars 2020 ((☒ Présent ☐ Excusé (P) Pouvoir))

☒ Mr SPAY Romain (21H)	☒ Mme DESSEIGNE Sophie	☒ Mr DURAND Pascal
☒ Mr COGNARD Denis	☒ Mme DASSONVILLE Denise	☒ Mme DUCOTE Corinne
☒ Mme CANARD Catherine	☒ Mr WILSON Douglas (20h)	☒ Mr SPAY Pierre-Yves
☒ Mr DUFOUR Sébastien	☒ Mme HAMET Rachel	☒ Mme WILSON Marie-Claude
☒ Mr MIDEY Jean-Yves	☒ Mme CASBOLT Josiane	

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude WILSON est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 Janvier 2020 : le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2020 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

ASSAINISSEMENT

1. Approbation du Compte de Gestion 2019 - Budget Assainissement

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir examiné le compte de gestion dressé par le receveur,

Fonctionnement			Investissement		
	Prévu BP	**Réalisé**		**Prévu BP**	**Réalisé**
Dépenses	102 300 €	21 655,32 €	Dépenses	107 322 €	17 583,25 €
Recettes	102 300 €	47 213,03 €	Recettes	107 322 €	8 301,61 €
à Excédent de fonctionnement de **+ 25 557,71 €**			à Déficit d'investissement de **– 9 281,64 €**		

Résultat de l'exercice = Excédent + 16 276,07 €

Le CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 pour, 0 contre, 0 abstention)
APPROUVE le compte de gestion 2019 du receveur municipal pour l'exercice 2019.
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

♦ **DE 2020/004**

2. Vote du Compte Administratif 2019 - Budget Assainissement

Sous la présidence de Sébastien DUFOUR, Adjoint en charge de la préparation des documents budgétaires, le Conseil examine le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2019 qui s'établit ainsi :

Solde de fonctionnement 2019	25 557,71	98 870,38 €
Report de fonctionnement 2018	*73 312,67*	
Solde d'investissement 2019	-9 281,64	17 671,67 €
Report d'investissement 2018	*26 953,31*	
	116 542,05 €	

Hors la présence du Maire,

Le CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 pour, 0 contre, 0 abstention)
APPROUVE le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2019

♦ **DE 2020/005**

♦ **AR 2020/027**

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2019

3. Approbation du Compte de Gestion 2019 – Budget principal

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir examiné le compte de gestion dressé par le receveur,

Fonctionnement			Investissement		
	Prévu BP	**Réalisé**		**Prévu BP**	**Réalisé**
Dépenses	554 256 €	632 615,85 €	Dépenses	445 600 €	256 213,44 €
Recettes	554 256 €	700 092,14 €	Recettes	445 600 €	316 021,73 €
Excédent de fonctionnement de		**67 476,29 €**	Excèdent d'investissement de		**59 808,29 €**

Résultat de l'exercice = Excédent + 127 284,58 € = (67 476,29 € + 59 808,29 €)

Le CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 pour, 0 contre, 0 abstention)
APPROUVE le compte de gestion 2019 du receveur municipal pour l'exercice 2019.
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

♦ DE 2020/006

4. Vote du Compte Administratif 2019 - Budget principal

Sous la présidence de Sébastien DUFOUR, Adjoint en charge de la préparation des documents budgétaires, le Conseil examine le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 qui s'établit ainsi :

RESULTAT GLOBAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

Solde de fonctionnement = DF 2019 - RF 2019	(a)	67 476,29 €	91
Report de fonctionnement 2018	(b)	*23 856,66 €*	**332,95 €**
Solde d'investissement 2019 = DI 2019 - RI 2019	(c)	59 808,29 €	8
Report d'investissement 2018	(d)	- *51 348,74 €*	**459,55 €**
		99 792,50 €	**€**
R. à R. en dépenses d'investissement	*(g)*	- *54 400,00 €*	

Détail des RAR (50 000 euros PDM + 4100 SIVOM + 300 nom des rues)

+ 45 392. 50 € **€**

Hors la présence du Maire,

Le CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 pour, 0 contre, 0 abstention)
APPROUVE le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019

♦ DE 2020/007

♦ AR 2020/028

5. Affectation résultat 2019 Service d'assainissement sur le budget de la commune 2020

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le transfert de compétences de l'assainissement collectif à la MBA effectif au 01.01.2020 aussi et en conséquence il convient de procéder au transfert comptable des biens et des excédents de ce service et propose à l'approbation du conseil municipal les intégrations comptables nécessaires sur le budget principal 2020 de la commune de la façon suivante :

RESULTAT GLOBAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

Solde de fonctionnement 2019	25 557,71	98 870,38 €
Report de fonctionnement 2018	*73 312,67*	
Solde d'investissement 2019	-9 281,64	17 671,67 €
Report d'investissement 2018	*26 953,31*	
	116 542,05	**€**

Résultat de l'exercice = Excédent + 127 284,58 € = (67 476,29 € + 59 808,29 €)

RESULTAT GLOBAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

Solde de fonctionnement = DF 2019 - RF 2019	(a)	67 476,29 €	91 332,95 €
Report de fonctionnement 2018	(b)	*23 856,66 €*	
Solde d'investissement 2019 = DI 2019 - RI 2019	(c)	59 808,29 €	8 459,55 €
Report d'investissement 2018	(d)	- *51 348,74 €*	
		99 792,50 €	**€**
R. à R. en dépenses d'investissem.	*(g)*	- *54 400,00 €*	
		+ 45 392. 50 €	**€**

excédent de 190 203.33

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	**93 034.00**
Résultat cumulé au 31/12/2019	190 203.33
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	190 203.33
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	28 269
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	161 934
* Affectation à l'excédent d'investissement - lg 001)	26 131.22

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 190 203.33

Le CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 pour, 0 contre, 0 abstention)
DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

♦ **DE 2020/008**

PLACE DES MARCS

6. Approbation du Compte de Gestion 2019 – Commerces Place des Marcs

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir examiné le compte de gestion dressé par le receveur,

Fonctionnement			Investissement		
	Prévu BP	**Réalisé**		**Prévu BP**	**Réalisé**
Dépenses	1 800 €	450 €	Dépenses	652 934 €	80 909,27 €
Recettes	1 800 €	000 €	Recettes	652 934 €	97 399,50 €
Déficit de fonctionnement de **- 450 €**			Excédent d'investissement de **+ 16 490,23 €**		

Résultat de l'exercice = Excédent + 16 040,23 €

Le CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 pour, 0 contre, 0 abstention)

APPROUVE le compte de gestion 2019 du receveur municipal pour l'exercice 2019.
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

♦ **DE 2020/009**

7. Vote du Compte Administratif 2019 - Commerces Place des Marcs

Sous la présidence de Sébastien DUFOUR, Adjoint en charge de la préparation des documents budgétaires, le Conseil examine le compte administratif du budget Commerces Place des Marcs de l'exercice 2019 qui s'établit ainsi :

RESULTAT GLOBAL DU COMPTE ADMINISTRATIF	
Solde de fonctionnement 2019	-450,00
Report de fonctionnement 2018	*0,00*
Solde d'investissement 2019	16 490,23
Report d'investissement 2018	*60 517,94*
	76 558,17

Résultat pondéré des restes à réaliser (R.à R)	
R. à R. en dépenses d'investissem.	*570 000,00*
R. à R. en recettes d'investissem.	*513 000,00*
solde des Restes à réaliser	*-57 000,00*

Résultat agrégé 2019 : 19 558,17

Hors la présence du Maire,
Le CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 pour, 0 contre, 0 abstention)
APPROUVE le compte administratif du budget Commerces Place des Marcs de l'exercice 2019

♦ DE 2020/010

♦ AR 2020/030

8. Affectation du Résultat 2019 - Commerces Place des Marcs

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de - 450.00

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	**- 450.00**
Résultat cumulé au 31/12/2019	**- 450.00**
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2019	**- 450.00**
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 450.00

Fait et délibéré à ST AMOUR BELLEVUE, les jour, mois et an que dessus.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 pour, 0 contre, 0 abstention)

♦ DE 2020/011

9. Convention pour le centre de loisirs de la commune de La Chapelle-de-Guinchay

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe d'une convention signée entre la commune de La Chapelle-de-Guinchay et les communes dont les enfants fréquentent le centre de loisirs local.
Et propose de reconduire dans les mêmes conditions notre partenariat.

Le rapporteur entendu,
Le CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 pour, 0 contre, 0 abstention)

ACCEPTE de participer pour l'année 2019 à hauteur de 5,50 € par jour et par enfant,
Cette délibération sera reconduite chaque année sauf en cas de changement du montant de la participation.
AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

♦ **DE 2020/012**

10. Organisation des permanences du bureau de vote du 15 Mars 2020 et 22 Mars 2020

PLANNING BUREAU DE VOTE DU 15 MARS 2020					
	8 >10	**10>12**	**12>14**	**14>16**	**16>18**
Josiane **CASBOLT**	X	X			X
Pierre Yves **SPAY**		X			
Sébastien **DUFOUR**				X	
Jean Yves **MIDEY**	X				
Catherine **CANARD**				X	X
Romain **SPAY**			X		
Sophie **DESSEIGNE**	X				
Rachel **HAMET**		X			X
Denise **DASSONVILE**				X	
Marie-Claude **WILSON**			X		
Douglas **WILSON**			X		
Pascal **DURAND**					X
Denis **COGNARD**		X			

11. Questions diverses

- organisation de la FNACA : 19 mars 2020
Il est prévue une remise de médaille – Franck sera le porte drapeau

Tour de table :
Rachel HAMET : inquiétude de la poterie de ST AMOUR quant à l'installation d'une boutique éphémère – Madame le Maire informe qu'a l'heure la proposition de boutique de ne se fera pas
Pascal DURAND : le projet de jachère est en cours
Sébastien DUFOUR : les PAV sont saturés
Jean-Yves MIDEY : la voirie sur le chemin « terre de guinchay » - des tuyaux vont être posés

➢ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 18**

MAIRIE DE ST-AMOUR-BELLEVUE ★ 71570 ★